PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 073-04, 219-06 ET 230-03

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 073-04	modifiant le Règlement 073 relatif à l'utilisation de l'eau potable Adoption par le conseil : 10 mai 2022
Règlement 219-06	modifiant le Règlement 219 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics – (RMH-460) Adoption par le conseil : 10 mai 2022
Règlement 230-03	modifiant le Règlement 230 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux Adoption par le conseil : 10 mai 2022

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 13 mai 2022.

Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe